

Reçu le 22/10/2009  
36/10-09



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 Octobre 2009

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Laurent BONNEVILLE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 2
ABSENTS	: 1
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 29 Septembre 2009

Date d'Affichage : 29 Septembre 2009

Secrétaire de Séance : Michel FABRE

.....  
Étaient présents :

Laurent BONNEVILLE, Philippe BANCAL, Béatrice MAYNARD, Paul DELOCHE, Christian LOISON, Aline HONS, Anne-Marie PRADES, André PAYSSAN, Renaud ROUANET, Danielle CAMPAGNAC, Dolorès ISSA, Gilles RIEUSSEC, Stéphane SIGUIER, Monike TRONC, Jean-Marie TINCHANT, Elodie ESCANDE, Roger PUECH, Brigitte ROUANET, Laurent VILLANI, Véronique QUIRANT, Bertrand CHABBERT, Jeanne CAMP, Michel FABRE, Jean-Paul RIOLS, Luc PICARD, Gisèle PAULIN, Jean LAPIERRE, Marie ASTOUL, Christian VALENCIA, Michel CROS

Étaient représentés :

Gisèle CARAYOL par Béatrice MAYNARD  
Odette FARA-LANOY par Luc PICARD

Était absente :

Romy TIBBAL

.....  
**OBJET : Liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet –  
Motion de soutien**

Le Conseil Municipal,

VU la décision ministérielle du 8 mars 1994, publiée au J.O. du 17 août 1996, d'aménager l'ensemble de l'itinéraire Toulouse-Castres-Mazamet en route express à 2x2 voies,

VU la confirmation de cette décision et le classement de cette liaison en grande liaison d'aménagement du territoire dans le schéma de planification des infrastructures nationales de transport à l'horizon 2025, par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003, décision reprise par le Comité interministériel d'Aménagement et de compétitivité des territoires du 14 Octobre 2005,

VU la décision ministérielle du 31 janvier 2007 d'engager les études et procédures pour accélérer la réalisation de ce projet dans le cadre d'une mise en concession autoroutière entre Verfeil et Castres,

VU le compte rendu de la Commission particulière du débat public sur le projet de contournement autoroutier de Toulouse, publié le 7 Février 2008, qui fait état d'une très participation enregistrée lors des réunions publiques consacrées à la liaison entre Toulouse et Castres,

VU la concertation publique conduite du 15 octobre 2007 au 31 janvier 2008 sur le projet d'itinéraire autoroutier entre Toulouse et Castres,

VU la lettre de M. le Ministre d'État, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 23 décembre 2008, qui transmet le dossier de saisine à la Commission nationale du débat public en précisant que : *« l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire... sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation. »*,

VU la décision de la CNDP du 4 février 2009 d'organiser un débat public dont l'objet porte exclusivement sur le *« projet d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2x2 voies progressive »*,

VU le mémorandum régional sur la cohésion territoriale et les schémas régionaux des infrastructures de transport et d'aménagement et de développement durable du territoire de Midi-Pyrénées, approuvé en séance plénière du 30 Mars 2009 du Conseil Régional, qui notent l'intérêt de relier les territoires et maîtriser les distances, et demande à l'État d'achever en priorité la modernisation des itinéraires routiers vers les principaux pôles urbains régionaux, dont Toulouse-Castres-Mazamet.

VU l'article 17 de la Loi de programmation Grenelle 1 voté le 23 juillet 2009 et promulgué au J.O. du 3 août 2009, qui admet comme critère d'opportunité de création de nouvelles infrastructures de transport l'accessibilité multimodale, le désenclavement et l'aménagement du territoire.

Vu la décision de la CNDP du 2 septembre 2009 d'arrêter le calendrier du débat public qui aura lieu du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010 et d'approuver ses modalités d'organisation.

CONSIDERANT que le développement durable, économique, social et environnemental de Midi Pyrénées ne peut se concevoir que dans le cadre d'un aménagement équilibré et que la cohésion régionale nécessite la connexion de la métropole à l'ensemble des bassins de vie et d'emploi, par des voies routières rapides et sûres, en complément des liaisons ferroviaires et des réseaux numériques à haut débit.

CONSIDERANT les efforts que fournissent les acteurs économiques, politiques sociaux et associatifs du bassin de vie et d'emploi du sud du Tarn, en déployant une stratégie de redynamisation et en mettant en œuvre un projet de développement durable,

CONSIDERANT aussi que ce projet est contractualisé avec l'État, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn et co-élaboré de manière partenariale entre élus et acteurs de la Société civile associés dans le Conseil de développement afin que ce territoire de contact avec l'arc méditerranéen se renforce comme pôle d'équilibre au sein de l'aire métropolitaine toulousaine et la Région Midi-Pyrénées.

Rappelant les très longs délais requis pour un aménagement progressif, sachant qu'il a fallu 15 ans pour aménager 11,5 km de route à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, alors même que le financement de ces travaux était inscrit aux 3 derniers Contrats de Plan État Région

CONSIDERANT l'absence de crédits routiers pour l'itinéraire Toulouse-Castres dans les Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) qui ont fait l'objet d'un accord financier entre l'État et la Région et qui ont été rendus publics le 27 Mai 2009.

Dans le cadre et le respect des procédures du débat public qui aura lieu du 21 Octobre 2009 au 28 Janvier 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Réaffirme que le rattrapage du retard d'infrastructures routières est une priorité absolue pour le sud du Tarn – pénalisé par rapport aux autres bassins d'emploi, notamment de Midi-Pyrénées – afin qu'il puisse enfin disposer, dans les meilleurs délais, d'une liaison routières rapide, sûre et de haute qualité environnementale avec la métropole régionale,

Soutient le projet de l'État de mise en concession autoroutière pour accélérer la mise en 2x2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet.

*Adopté à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Laurent BONNEVILLE.-

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
et certifié exécutoire le 15 OCT. 2009

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2009-10-15T15-02-44.01 ( MI15938383 )  
Identifiant unique de l'acte : 081-218101632-20091006-2009-Del75-DE  
Objet de l'acte : liaison autoroutière entre Toulouse et Castres Mazamet  
Motion de soutien  
Date de décision : 06/10/2009  
Date de transmission : 15/10/2009

